

EMPRUNTER LA VOIE DE LA RESPONSABILITÉ

À la suite du 91^e congrès de l'Assemblée des Départements de France, son président, François Sauvadet, nous a accordé une interview afin de nous aider à mieux appréhender la réflexion des départements sur les crises actuelles et leurs moyens d'assumer leurs responsabilités face à l'aggravation de la vulnérabilité des territoires et des populations.

Le Jas : Dans le contexte actuel, caractérisé par une crise environnementale, sécuritaire et économique sans précédent, quelles sont les nouvelles priorités qui se dessinent pour les départements ?

François Sauvadet : Nous vivons en effet une époque lourde et anxiogène pour nos compatriotes et pour nos collectivités. Après un cycle ininterrompu de crises depuis les Gilets Jaunes, la pandémie et la guerre à nos portes en Ukraine, nous sommes maintenant confrontés à une crise énergétique majeure couplée à une très forte inflation.

Les départements de France, qui sont en première ligne des solidarités humaines et territoriales, observent et vivent de près cette montée des précarités, qui frappe de plein fouet le monde rural et les territoires périphériques. Certains départements eux-mêmes sont en situation de grande fragilité financière. Dans ce contexte, la voie à emprunter est celle de la responsabilité, afin d'aider les Français à passer au mieux cette nouvelle crise, en particulier les plus vulnérables.

Le Jas : Les rapports des départements et de l'État ont souvent été ces dernières années plutôt conflictuels,

notamment sur le plan financier. Que pensez-vous des relations qui se dessinent pour les trois prochaines années ?

F.S : Depuis plusieurs mois, nous assistons à une explosion des dépenses sociales (RSA, Ségur, aide à domicile), avec en parallèle, des coûts de matériaux, de l'alimentation, des matières premières et de l'énergie qui explosent.

Cela représente au total 2 milliards et demi de charges nouvelles pour nos départements, sans parler de la nécessité de nous adapter au changement climatique en renforçant, notamment, les moyens d'action des SDIS. Aujourd'hui, le constat est clair : les départements n'ont plus de marge de manœuvre, avec des droits de mutation qui vont inévitablement diminuer. Or nous avons

besoin de stabilité et de visibilité pour continuer de porter les investissements indispensables aux Français, particulièrement ceux qui vivent loin des grands centres urbains. Je rappelle que nous sommes le premier partenaire des communes. Il appartient donc au Gouvernement d'être solidaire des départements, parce que certains d'entre eux ne peuvent déjà plus faire face à l'explosion des dépenses.

Le gouvernement a longtemps pensé – c'était le cas ces dix dernières années - qu'il pouvait régler depuis Paris,

“Aujourd'hui, le constat est clair : les départements n'ont plus de marge de manœuvre”



tous les problèmes de la France. En 2022, nous avons pu constater un vrai changement de méthode : à l'occasion des Assises des départements de France, nous avons défini avec la Première ministre un "Agenda territorial". Ce programme de travail, concret et ambitieux, sera engagé d'ici à la fin de l'année. Il témoigne de la volonté des départements et du Gouvernement de s'inscrire dans une démarche de co-construction des politiques publiques. L'objectif est de s'appuyer sur la force des territoires et des initiatives déjà engagées par les collectivités. Les départements sont en mesure d'apporter cette réponse de proximité qu'attendent les Français, avec nos 340 000 agents sur le terrain, qui connaissent les familles, avec nos élus territoriaux, mais aussi avec

les maires. Ce travail commun doit permettre à tous les départements d'agir mieux pour les Français. Il doit amplifier les capacités d'actions en matière de solidarités territoriales et d'investissements.

Le Jas : Êtes-vous favorable à l'expérimentation prévue par le ministre des Solidarités, concernant l'attribution automatique de droits sociaux, dont le RSA ? N'y a-t-il pas un risque de dérive financière, sachant qu'un tiers des bénéficiaires potentiels de certains droits n'en font pas la demande ?

F.S : Il est difficile de se prononcer sur une expérimentation dont nous ne disposons pas encore des contours précis. Mais j'insiste sur le fait que le RSA n'est pas seulement une allocation. Il suppose un accompagnement vers l'emploi pour lequel les départements jouent un rôle majeur, grâce au travail quotidien de nos agents, auquel il faut rendre hommage. D'où cette question : si l'État se charge du versement de la prestation, qui prendra en charge l'insertion des bénéficiaires ? Si un bénéficiaire ne respecte pas le contrat, quels seront les moyens d'action des départements ? Qui peut penser que l'État ferait mieux, lui seul, pour accompagner chaque bénéficiaire du RSA. Le RSA n'est pas une fin en soi et tout doit être fait pour sortir les bénéficiaires de cette situation en les conduisant vers le chemin de l'emploi dans un pays comme le nôtre où des pans entiers de l'activité économique manquent de bras.

Sur l'aspect financier d'une telle réforme, il est évident que le versement automatique des prestations aux personnes qui n'en auraient pas fait la demande fera porter une charge conséquente sur les finances des départements, dans un contexte de hausse du RSA non concertée et d'AIS très partiellement compensées. Le RSA suppose par ailleurs un très fort investissement dans l'insertion, pour rapprocher de l'emploi ceux qui en sont les plus éloignés. Laisser entendre qu'il coûterait moins cher aux départements, au motif que le nombre de bénéficiaires diminue, c'est méconnaître ce qu'est réellement l'insertion. Cette dépense n'est pas en voie de diminution, bien au contraire, et l'État doit compenser les hausses qu'il décide lui-même selon le principe du "décideur payeur". C'est ce que lui ont rappelé les parlementaires lors de l'examen du PLFR 2022. ■